

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse de France
<b>Band:</b>	13 (1967)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	Au nom de l'Ambassade suisse de Paris
<b>Autor:</b>	Caillat, Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-848912">https://doi.org/10.5169/seals-848912</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Au nom de l'Ambassade Suisse de Paris

En France comme en Suisse, des voix officielles et amies ont dit la consternation causée par la mort de M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse en France. Le présent « Messager suisse de France » reproduit plusieurs de ces témoignages ; en plus de l'hommage rendu par leurs auteurs aux qualités exceptionnelles de M. Soldati, à ses dons brillants, à l'efficacité de son action, ces témoignages allient aux regrets de voir se terminer si prématurément une carrière prestigieuse la chaleur que seules savent inspirer l'estime et l'amitié.

Ses collaborateurs et collaboratrices de la rue de Grenelle et de la rue de Martignac, les consuls généraux et consuls de Suisse en France ont éprouvé une grande tristesse à l'annonce de sa mort. La même tristesse qu'éprouvent les membres d'une grande famille lors de la disparition de son chef. Pendant plus de cinq ans, il a été au centre de toutes leurs activités, travaillant avec acharnement, ne mettant rien au-dessus de la mission à accomplir. Sa grande intelligence, ses qualités de cœur, sa vaste expérience, son humour aussi lui dictaient toujours le meilleur des conseils et donnaient tout leur prix à ses encouragements. Le rayonnement de sa présence communiquait la confiance, assurait la cohésion de tous. Son caractère droit et son esprit supérieur lui donnaient l'autorité naturelle d'un grand chef.

C'est dans l'affliction que nous nous recueillons avec respect devant la douleur de M<sup>me</sup> Soldati. Nous savons combien la chaleur et la sympathie de l'accueil trouvé à la rue de Grenelle devaient à sa présence. Elle sera toujours étroitement associée au souvenir reconnaissant et lumineux que chacun conservera de cette période, hélas trop brève, mais remplie de tant d'enseignements et de tant de respectueuse affection.

Claude CAILLAT,  
Chargé d'affaires de Suisses a. i.

## Au nom des Suisses de France

La foudre tombant d'un ciel serein n'aurait pas pu causer plus de stupeur que le décès de Son Excellence l'Ambassadeur de Suisse en France, M. Agostino Soldati, qui s'est éteint le 10 décembre à 9 heures du matin dans un hôpital genevois.

Alors qu'avec son prédécesseur, M. l'Ambassadeur Micheli, nous inaugurons, ce même 10 décembre, la Maison suisse de Lyon, et que deux jours plus tôt il me faisait part du regret de ne pouvoir être des nôtres, M. l'Ambassadeur Agostino Soldati nous était enlevé, notre Gouvernement privé d'un grand diplomate et la Communauté suisse de France, privée, elle, d'un chef efficace et brillant.

Agostino Soldati fut pour nous Suisses à l'étranger plus qu'un Ambassadeur, mais un ami compréhensif.

Rien de ce qui se passait dans nos diverses Sociétés ne lui était indifférent. Il fut plus que leur conseiller, il fut, dans de nombreuses circonstances, leur soutien.

Le rayonnement de sa personnalité était grand. Il n'était qu'à le voir diriger avec autorité et souplesse nos Congrès annuels, pour se rendre compte de l'influence heureuse qu'il exerçait sur nos débats par sa courtoisie, la sagesse de ses propos et l'attachement exemplaire qu'il montrait en toute circonstance pour notre pays.

Les Suisses de France et les compatriotes qui émigrèrent dans d'autres pays d'Europe ou d'Outre-Mer seront toujours reconnaissants à M. l'Ambassadeur Soldati pour la part prépondérante qu'il prit dans les débats qui amenèrent, par référendum populaire, l'acceptation du nouvel article constitutionnel 45<sup>bis</sup> permettant au Conseil fédéral de légiférer sur toutes les questions relatives aux Suisses à l'étranger.

## A la mémoire d'Agostino Soldati

Il est des hommes dont la carrière est marquée dès leur entrée dans la vie, qui sont pourvus de qualités innées les destinant à une mission particulière. De même que le poète, le peintre, le musicien doit accomplir nécessairement ce à quoi, son génie le pousse, ainsi Agostino Soldati était né pour être diplomate. Ce fut une grande chance pour notre pays qu'il suivit cet appel intérieur, et une grande perte qu'il ait été rappelé si tôt, sans avoir puachever l'œuvre de sa vie.

Peu de professions demandent des aptitudes et des connaissances aussi diverses que celle d'Ambassadeur dans un poste important. C'est particulièrement vrai pour un petit pays comme la Suisse dont les chefs de mission n'ont pas à leur côté, comme leurs collègues des grands Etats, un nombre élevé de spécialistes. Moins que jamais, on peut se borner à cultiver les relations politiques ; la défense des intérêts économiques, placée aujourd'hui sous le signe de la multilatéralité, pose à nos envoyés de sévères exigences ; il convient de maintenir la présence de la Suisse sur le plan culturel, et enfin, en notre époque de progrès technique, il s'agit de saisir chaque occasion d'échange de connaissances scientifiques et de coopération internationale dans le domaine de la recherche. L'Ambassadeur doit encore s'occuper des colonies suisses et de leurs institutions, une tâche qui nous a été rappelée avec insistance à nous autres, Suisses de l'intérieur, en cette année de la cinquième Suisse.

L'Ambassadeur Soldati était préparé d'une manière exceptionnelle à affronter ces tâches si diverses. Son intelligence, son savoir étendu, son instinct pour découvrir des sources de renseignements importantes dans tous les domaines en faisaient un collaborateur extrêmement apprécié non seulement du Département politique, mais aussi du Conseil fédéral tout entier, et lui valaient le respect et l'admiration de ses collègues. Ce serait cependant caractériser bien insuffisamment le défunt que de ne parler que de sa science et de son habileté professionnelles. Il les employait avec un dévouement et une ardeur au travail exemplaires, qu'il ne sut pas restreindre pendant la période assez longue au cours de laquelle sa santé laissa à désirer. Si l'humanité est dans toutes les professions la condition d'un succès durable, combien est-ce plus vrai dans le cas du diplomate. Dans toute situation, on ressentait avec l'Ambassadeur Soldati un sentiment de parfaite sécurité. Les manœuvres mesquines, les intrigues, les demi-vérités lui étaient aussi étrangères que l'arrivisme et le souci de paraître. Il restera dans notre souvenir comme un grand serviteur de son pays et une grande personnalité.

Je voudrais encore exprimer ici ma sympathie très cordiale à sa compagne de vie et infatigable collaboratrice. Qui a eu le privilège de fréquenter les salons de notre Ambassade de Paris sait à quel point M<sup>me</sup> Soldati a participé à la vie et à l'œuvre de son mari.

F. T. WAHLEN,  
A. Conseiller fédéral.

M. l'Ambassadeur Soldati fut non seulement un grand diplomate mais un grand personnage de notre République.

Il laisse dans nos cœurs un vide impossible à combler et un souvenir dont notre mémoire ne saurait se détourner.

Paul GRUAZ,

Délégué des Sociétés Suisses de France  
à la Commission des Suisses à l'Etranger  
à Berne.